

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE)

NOR : MENE1600188A

arrêté du 3-3-2016

MENESR - DGESCO B3-4

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 mars 2016, l'association Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE) qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux associations locales adhérentes à la fédération.